



PARIS, le 23 octobre 2008 - N° 258/D130

Formation SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Réunion du 12 mars 2008

Compte rendu de la réunion relative à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine de la santé et de la protection sociale

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	28
AVIS D'OPPORTUNITÉ	30

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Santé, protection sociale** le 12 mars 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis en fin d'année 2008

1. Le Conseil salue les travaux réalisés pour évaluer par échantillonnage aléatoire les politiques publiques. Il note que ces travaux nécessitent une méthodologie rigoureuse. Il encourage leur généralisation en rappelant que les questions éthiques qu'ils soulèvent doivent être prises en considération avec toute la rigueur et la transparence nécessaires. Il insiste sur la nécessaire indépendance professionnelle dont doit bénéficier le statisticien public pour pouvoir contribuer à une évaluation de qualité. Les résultats produits doivent être largement diffusés.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA FORMATION

Santé, Protection sociale

- 12 mars 2008 -

Président : Pierre-Yves GEOFFARD, CNRS et école d'économie de Paris

Rapporteur : Baudouin SEYS, Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Responsable de la formation : Nadine LEGENDRE (01 41 17 52 65)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction - M. Pierre-Yves GEOFFARD (CNRS, École d'économie de Paris)

- I. Suivi des avis donnés sur le programme 2008**
- II. Présentation des méthodes d'évaluation ex ante des politiques publiques**
- III. Examen pour avis d'opportunité de l'enquête sur les expérimentations du revenu de solidarité active (RSA) présentée par la Drees**
- IV. L'enquête SHARE (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe)**
- V. Examen pour avis d'opportunité de l'enquête sur les caractéristiques des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) présentée par la Drees**

Conclusion - M. Pierre-Yves GEOFFARD

LISTE DES PARTICIPANTS :

Elise AMAR	Insee
Elizabeth BEASLEY	Ecole d'économie de Paris
Chantal CASES	IRDES
Michel CASTELLAN	Insee
Bruno CREPON	CREST
Philippe CUNEO	Cnis
Mireille DADOY	CNRS
Thierry DEBRAND	IRDES
Michel DEPINOY	Institut national de veille sanitaire
Paul DOURGNON	IRDES
Françoise DUSSERT	Cnis
Virginie FABRE	DREES
Pierre-Yves GEOFFARD	Ecole d'économie de Paris
Mélanie GLENAT	Régime social des indépendants
Ghislaine GRIMLER	Cnis
Romain GUERRY	UNIOPSS
Bernard GUIBERT	Insee
Brigitte HAURY	DREES
Evelyne HOUDOIN	DREES
Paule LAIDEBEUR	Conseil général du nord
Nadine LEGENDRE	Cnis
Michèle LELIEVRE	DREES
Christian LUBINEAU	MEEDAT
François MARICAL	Insee
Véronique MOYNE	CCMSA
Emmanuelle NAUZE-FICHET	DREES
Hélène PARIS	CNAF
Edouard PETITJEAN	CLCV
Nicole ROTH	DREES
Jean-François SCHEMANN	Ministère de l'emploi et de la cohésion sociale
Baudouin SEYS	DREES
Nicolas SIRVEN	IRDES
Bernard SUJOBERT	Insee
Christophe TERRIER	Cnis
François TUFFREAU	Observation régional de la santé des pays de la Loire
Bruno VENTELOU	Observation régional de la santé de la région PACA
Martine WCISLO	DREES

LISTE DES ABSENTS EXCUSÉS :

Patricia FERRAND	CFDT
Daniel MACE	Conseil général des côtes d'Armor
Laurence MORNET	IAAT
Fabienne RATAJEK	CGT FO

La séance est ouverte à 09 heures 35 sous la présidence de Pierre-Yves GEOFFARD.

INTRODUCTION

Philippe CUNEO

Je suis heureux de vous présenter Pierre-Yves Geoffard, le nouveau président de la Formation « Santé, protection sociale ». C'est un économiste bien connu, notamment il enseigne en sciences économiques à Paris Je tiens également à adresser mes remerciements à Jean de Kervasdoué qui a animé cette formation durant une dizaine d'années. Celui-ci laisse donc sa place à Pierre-Yves Geoffard, le vice-président du Cnis, Jean-Pierre Duport, ayant souhaité limiter à deux le nombre de mandats des présidents de formations.

Pierre-Yves GEOFFARD

Je remercie moi-même Jean de Kervasdoué d'avoir assumé cette responsabilité durant de nombreuses années. Je remercie également le MINEFI de nous accueillir aujourd'hui. Enfin, je vous remercie d'être présents.

Durant cette séance, nous n'examinerons pas le Programme de travail à Moyen Terme. Ce point sera traité lors de la prochaine séance, le 18 juin 2008. Il nous faut aujourd'hui rendre un avis d'opportunité sur trois enquêtes : l'enquête sur le RSA, l'enquête Sharelife et l'enquête sur la PCH. Auparavant, j'ai souhaité que nous ayons une discussion plus générale sur les méthodes d'évaluation *ex ante* des politiques publiques, le type de données, le type d'enquête, ... avec une attention particulière portée à un type de protocoles utilisé de plus en plus fréquemment. Dans cette optique, nous bénéficierons des interventions de Bruno Crépon et Elisabeth Beasley que je remercie d'être présents.

Avant toute chose, il nous faut procéder au suivi des avis donnés sur le programme 2008. Je cède donc la parole à Baudouin Seys.

I. Suivi des avis donnés sur le programme 2008

Baudouin SEYS

Les avis sont les quelques points que l'an dernier, il avait semblé important aux membres de cette formation de souligner de manière à en garder trace pour qu'un an après, c'est à dire aujourd'hui, on puisse faire état de la situation. L'an passé nous avons émis six avis qui, presque tous, concernaient la santé.

1. Avis n°1

« Le Conseil soutient le recours aux systèmes d'information de gestion à chaque fois que cela est possible. Dans ce contexte, il renouvelle sa demande de transmission par les Autorités de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) des données relatives aux assurances complémentaires. Il rappelle le courrier envoyé dans ce sens en 2006 par le vice-président du Cnis. »

Baudouin SEYS

Le premier avis concerne l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM) avec laquelle nous sommes en conflit. Le courrier envoyé en 2006 par le vice-président du Cnis, dont mention était faite dans l'avis, a été suivi d'un autre courrier adressé lui aussi au président de l'ACAM, Monsieur Jorgensen par monsieur Duport. Un accord a, certes, bel et bien été passé entre l'ACAM et

la Drees mais, en dépit des différents courriers, aucune donnée exploitable n'a été transmise à ce jour à la Drees.

La Drees souhaite réceptionner des données d'ordre comptable recueillies par l'ACAM, en provenance des trois types d'organismes que cette autorité contrôle - les mutuelles, les institutions de prévoyance et les compagnies d'assurance proposant des produits d'assurance en santé. Un certain nombre de tableaux a bien été communiqué. Mais, ils ne répondent absolument pas aux demandes formulées par la Drees. Il s'agit en effet de données agrégées qui couvrent le seul champ des mutuelles.

Avant la création de l'ACAM, la Drees conduisait traditionnellement une enquête sur le champ des mutuelles. Nous avons interrompu cette enquête, dans le cadre des économies opérées afin de ne pas surcharger de demandes ceux que nous interrogeons. Le système d'information public voit donc ses ressources amoindries par le refus de l'ACAM de tenir ses engagements.

Une mission que la Cour des Comptes doit mener sur l'ACAM pourrait faire évoluer la situation.

Philippe CUNEO

Je tiens à souligner que la Banque de France fait face aux mêmes difficultés. Elle se trouve donc disposée à explorer, en commun avec la Formation, les possibles voies d'amélioration.

Cela étant, il serait peut-être temps – en contradiction avec les principes d'économies – de se poser la question de la duplication des questionnements aux entreprises, afin que la statistique publique puisse disposer des informations nécessaires.

Baudouin SEYS

Je suggère d'attendre le rapport de la Cour des Comptes avant de prendre contact avec la Banque de France pour envisager une action concertée.

2. Avis n°2

« Le Conseil se félicite des avancées réalisées dans l'enrichissement et le partage des systèmes d'information existants pour l'amélioration de l'information disponible dans le système statistique public sur la médecine de ville. Il encourage la poursuite de ces travaux. »

Baudouin SEYS

Le second avis concerne la médecine de ville. Il n'appelle pas grands commentaires. Il convient néanmoins de signaler qu'un certain nombre d'enquêtes ont été mises en place, dont certaines ont donné des résultats. J'en citerai deux : l'une sur les médecins généralistes qui étudie l'activité et les parcours de soins dans cinq régions, dont un compte rendu de résultat a été publié dans le numéro 610 d'Études et Résultats. Les résultats de la deuxième vague d'octobre 2007 seront bientôt diffusés. Il y a, par ailleurs, une opération sur les spécialistes, dont les résultats paraîtront au second trimestre 2008.

S'agissant des statistiques administratives, il convient de noter un certain nombre d'avancées dans la connaissance du revenu des médecins. Nous étudions avec l'Insee l'appariement des fichiers fiscaux et de la CNAM, dans le but d'obtenir une image réelle des revenus salariés et libéraux des professionnels de santé. Des publications interviendront au premier semestre 2008.

3. Avis n° 3

« Le CNIS salue les travaux déjà réalisés sur les indicateurs de suivi des objectifs de la loi relative à la politique de santé publique. Il soutient le travail en partenariat des différents acteurs impliqués dans le recueil, la production et l'évaluation de ces indicateurs. »

Baudouin SEYS

La loi de santé publique a fixé 99 objectifs, assortis d'indicateurs que les statisticiens s'efforcent depuis d'alimenter. Nous sommes aujourd'hui en mesure de fournir des indicateurs pour 76 % de ces objectifs. Ceux-ci sont publiés dans le rapport « État de santé de la population en France ». L'an prochain une dizaine d'indicateurs supplémentaires pourront être alimentés.

4. Avis n° 4

« Le Conseil encourage la poursuite des travaux déjà entrepris pour rationaliser et simplifier les diverses enquêtes administratives existantes sur le personnel des établissements de santé afin de diminuer la charge globale de collecte. Il demande à être informé régulièrement de l'avancée des travaux. »

Baudouin SEYS

En matière de rationalisation et de simplification des enquêtes administratives existantes sur le personnel des établissements de santé, les travaux avancent plus lentement que prévu. Comme vous le savez, la Drees réalise chaque année une enquête auprès des établissements de santé (hôpitaux publics et cliniques privées) qui couvre tout le champ, depuis les équipements, jusqu'aux informations comptables, financières ou concernant le personnel. L'objectif est de parvenir un jour à obtenir toutes les informations concernant les salaires et les masses salariales en sollicitant d'autres sources. Ceci implique la mise en cohérence de notre fichier d'établissements (FINESS) avec celui de l'Insee (SIRET/SIREN), de manière à pouvoir rapprocher les DADS de notre enquête.

Sur le champ de la santé, les appariements entre les fichiers FINESS et SIRENE ont été effectués et les raccords de nomenclatures sur l'activité entre la SAE et les DADS ont été réalisés. En outre, une question a été incluse dans les questionnaires de cette année pour connaître les numéros de SIREN et de SIRET sous lesquels les hôpitaux déclarent les salaires des professionnels. Le processus suit donc son cours. Néanmoins, la nature des sources utilisées allonge quelque peu les délais prévus à l'origine, au vu du rapport de l'Inspection Générale de l'Insee.

5. Avis n°5

« Afin d'assurer la pérennité des dispositifs d'information dans le cadre de la décentralisation, le Conseil soutient les mesures prises pour disposer d'indicateurs homogènes sur le territoire. Il appuie également les efforts réalisés pour mieux restituer aux départements et régions les données utiles au pilotage des politiques au niveau départemental ou régional. Il salue notamment le projet d'un colloque sur ce thème organisé par le Cnis et les Conseils généraux. »

Baudouin SEYS

Le colloque mentionné dans l'avis a été organisé à Nantes en début d'année par le Cnis et les conseils généraux. Il a été très apprécié, notamment par les conseils généraux et les services chargés de l'action sociale en leur sein. Un certain nombre de propositions de principe ont été adoptées à cette occasion. Dans le cadre du Cnis, l'année 2008 sera consacrée, dans le prolongement des travaux du comité de pilotage du colloque, à affiner les besoins des conseils généraux et à préciser les échanges d'informations.

La Drees, comme un certain nombre d'organismes représentés, a, par ailleurs, continué à accroître la quantité d'informations localisées - au niveau départemental ou à un niveau plus fin - disponible sur son site internet ou sur son extranet.

6. Avis n° 6

« Le Conseil se félicite des travaux menés dans le cadre de l'enquête Handicap-Santé. Il approuve notamment le projet d'enquête complémentaire sur les aidants informels, destiné à mieux connaître les conditions dans lesquelles les familles ou les proches prennent en charge les personnes handicapées ou dépendantes. »

Baudouin SEYS

L'enquête Handicap-Santé se déroule comme prévu. L'enquête de base est sur le terrain. Elle sera suivie par une enquête sur les personnes qui aident de manière formelle ou informelle les personnes handicapées. Cette enquête proposera un appariement avec les données du SNIIRAM, de manière à éviter le relevé par les enquêtés des médicaments consommés durant la période d'observation. Le dossier destiné à la Cnil concernant cette enquête est enfin prêt.

Curieusement, la dernière difficulté a été de rassurer le cabinet de Madame Bachelot sur l'opportunité de cet appariement avec les données du SNIIRAM et les garanties apportées par le Cnis et la Cnil quant à la sécurité de l'opération.

En 2009, un volet de l'enquête Handicap-Santé sera consacré aux personnes en établissement.

Le seul aspect négatif concernant cette enquête est que ni l'Insee ni la Drees ne semblent disposer des moyens nécessaires à la conduite d'une deuxième vague, initialement prévue deux ans après la première. Au regard de l'information apportée et du coût correspondant, il ne semblait pas raisonnable de se lancer dans une telle opération.

Chantal CASES, Irdes

Il convient de noter que le Haut Conseil de la Santé Publique, auquel j'appartiens, travaille à la réévaluation quinquennale de la Loi de santé publique. Dans ce cadre, une réflexion est menée sur la réorganisation des objectifs. Je préside également un groupe de travail sur les indicateurs manquants dans la loi actuelle. Ceux-ci étant parfois associés à des sujets qui méritent des sources d'informations générales que le Haut Conseil va essayer de promouvoir. Certains autres relevant d'objectifs qui n'ont pas forcément matière à être conservés. Le système est donc appelé à évoluer probablement dans l'année ou les deux ans à venir.

Pierre-Yves GEOFFARD

A quelle date le rapport du groupe de travail sur les indicateurs manquants sera-t-il disponible ?

Chantal CASES

Nous nous sommes fixés une première échéance à juin 2008.

II. Présentation des méthodes d'évaluation *ex ante* des politiques publiques

Pierre-Yves GEOFFARD

Les méthodes d'évaluation qui vont vous être présentées ont pour origine les modèles d'essais cliniques utilisés pour évaluer l'efficacité des médicaments ou des technologies médicales. Le principe de cette évaluation est de constituer un groupe test ainsi qu'un groupe témoin – c'est-à-dire deux groupes d'individus, *a priori* semblables, par l'intermédiaire desquels il sera possible de comparer les effets d'une mesure ou d'un traitement. De fait, ce raisonnement par comparaison est relativement puissant d'un point de vue statistique.

Ces méthodes sont utilisées depuis des années dans le domaine des sciences cliniques et ont été également développées dans le domaine des sciences sociales. Une des plus grandes enquêtes en sciences sociales à s'appuyer sur ce principe, à savoir celle de la *Rand corporation*, qui a eu lieu dans les années soixante-dix se situe dans le domaine de la santé. Il s'agissait ainsi d'estimer l'impact de la participation aux dépenses sur l'usage des soins et l'état de santé des populations.

Ce sont des méthodes anciennes dans le domaine des sciences sociales et très utiles pour l'évaluation des politiques publiques. Toutefois, la diffusion de ces méthodes en France est très récente.

1. Aspects méthodologiques

Bruno CREPON, Crest

En tant que chef du Département de la recherche à l'Insee et chercheur au Crest, je travaille, avec une équipe, essentiellement à développer les méthodes d'évaluation des politiques publiques.

Évaluer un programme ou une politique publique consiste à mesurer la plus-value apportée par un dispositif. En France, le plus souvent, nous nous contentons d'évaluer si les objectifs d'un programme ont été atteints en contrôlant le nombre de bénéficiaires, leur niveau de satisfaction, etc. Or cette approche ne permet pas une appréciation globale d'une politique notamment dans l'optique d'une analyse coût/bénéfice. Il manque une analyse d'impact.

A travers l'analyse d'impact, il s'agit de mesurer la plus-value apportée par un dispositif en comparant la situation d'un bénéficiaire avec ce qu'aurait été sa situation s'il ne l'avait pas été ou si le programme n'avait pas existé. Dès lors, toute la difficulté réside dans l'observation des situations alternatives. Ainsi toutes les méthodes d'évaluation cherchent à réinventer cette information manquante : qu'aurait été la situation de l'individu en l'absence de programme ? Les nombreuses méthodes mises au point dans cette optique sont souvent peu robustes, impliquent un grand nombre d'hypothèses et mettent en œuvre une économétrie complexe. En définitive, les méthodes d'évaluation font plus souvent débat que les résultats eux-mêmes – d'où la nécessité de concevoir des méthodes qui puissent contribuer à développer un socle de connaissance à même d'éclairer le débat de manière sereine sur l'efficacité des politiques publiques.

Une méthode simple et grossière consiste à comparer la situation des bénéficiaires d'un programme avec celle des non bénéficiaires. Ce schéma naturel et attractif conduit cependant à des erreurs. En effet, ce type de comparaison mesure simultanément les effets du programme et les effets induits par la population, sans possibilité de distinguer les deux. En réalité, les individus qui décident de participer à un programme ont des caractéristiques propres et une appréciation différente de leur situation dont nous ne savons pas mesurer l'impact par une comparaison brutale avec les non bénéficiaires.

Une autre méthode réputée est celle de l'appariement (*matching en anglais*). C'est une assez bonne méthode. Il s'agit dans ce cas d'identifier, pour chaque bénéficiaire d'un programme, un « jumeau » qui ne participera pas au programme puis de faire la moyenne des différences. Cette méthode permet de réduire les effets induits par la population et donc de rendre les comparaisons plus pertinentes.

Cependant, quantité d'informations échappent encore au système statistique, de même que certaines différences demeurent inexpliquées.

En tout état de cause, l'évaluation des politiques publiques impose une certaine modestie. En effet, les programmes mis en œuvre ont généralement un impact relativement faible sur les populations. Dans ce contexte, les erreurs d'appréciation ont souvent un ordre de grandeur identique à celui des effets du programme. La moindre erreur ne peut être tolérée. Pour évaluer l'efficacité des programmes qui nous intéressent, il est par conséquent nécessaire de développer des méthodes de comparaison fiables, rigoureuses et précises. C'est là que l'évaluation par échantillonnage aléatoire révèle sa suprématie par rapport aux autres méthodes.

L'évaluation par échantillonnage aléatoire repose sur la sélection, au hasard, de deux populations au sein desquelles chaque caractéristique, observable ou non, se retrouve en proportion identique. Il s'agit de constituer deux populations statistiquement identiques, dont une seule bénéficiera du programme. Les écarts de situation moyenne observés par la suite ne peuvent être attribués qu'aux effets du programme.

Concrètement, il s'agit d'un principe général qui peut s'insérer dans le processus de mise en œuvre d'un programme. Par exemple, bon nombre de programmes sont initiés à petite échelle, avec un nombre de places limité. Il s'agira d'attribuer ces places aléatoirement. De la même façon, certains programmes à vocation nationale sont étendus progressivement. Il suffira d'opérer un découpage du territoire en zones homogènes et de définir aléatoirement un ordre de déploiement. Les unités qui n'ont bénéficié du programme qu'en fin constituent un bon groupe de contrôle. Ces exemples constituent autant de cadres naturels pour la mise en œuvre d'évaluations par échantillonnage aléatoire.

L'échantillonnage aléatoire n'est pas nécessairement caricatural. Il est en effet possible de développer des systèmes qui contournent la *randomisation* directe et parfois brutale. Des sélections préalables peuvent être effectuées au sein de la population, en vue de constituer une liste potentielle de contrôle et une liste potentielle de traitement. Les individus appartenant à la seconde liste seront incités à participer au programme. En revanche, les individus de la liste potentielle de contrôle pourront être livrés à eux-mêmes ou se voir interdire l'accès au programme. Il suffit d'avoir une action différenciée entre deux listes homogènes constituées au hasard pour permettre une évaluation par échantillonnage aléatoire.

L'enjeu est également de savoir si un tel échantillonnage est juste. De fait, les questions éthiques doivent être discutées. Aux États-Unis, le débat sur les expérimentations faisant intervenir des êtres humains est très avancé. Il y existe un système de régulation qui fournit des guides pour conduire ce genre d'opérations. En France, le débat demeure davantage cantonné au domaine médical. En dehors de la Loi Informatique et Libertés, il n'existe aucun cadre général s'appliquant aux sciences sociales. Nous avons donc créé une sorte de comité d'éthique au sein duquel chaque programme est revu. Des chercheurs ainsi que des non chercheurs donnent leur avis sur la possibilité de procéder ou non à des échantillonnages aléatoires.

Je souhaiterais évoquer deux exemples d'échantillonnage aléatoire. Le premier concerne un programme départemental d'accompagnement des Rmistes de longue durée, comptant près de 14 000 bénéficiaires potentiels. Deux groupes ont été constitués au hasard : l'un de 3 500 individus et l'autre de 11 500 individus. Des affiches et de la publicité ont été diffusées à l'ensemble de la population. Mais seul le groupe des 11 500 était fortement incité à entrer dans le dispositif. Au final, les taux de participation au programme ont été de 17 % dans le groupe des 11 500, contre 5 % dans le groupe des 3 500. Ce dispositif permet de mesurer la plus-value apportée par un dispositif.

Le second exemple concerne un programme de développement du micro crédit en zone rurale au Maroc. Une ONG ayant décidé d'investir ce territoire, il s'est agi d'identifier des villages similaires pour ensuite tirer au hasard celui de chaque paire au sein duquel le micro crédit serait distribué immédiatement.

En conclusion, il apparaît envisageable d'évaluer de façon fiable, rigoureuse et précise, afin de produire des résultats sur l'impact des politiques publiques ayant la force de l'évidence. Ceci est fondamental. En effet, si un programme produit des effets négatifs, il est important de pouvoir le mesurer. Parmi les 850 projets présentés dans le cadre du Grenelle de l'insertion, certains auront des

impacts nuls, voire négatifs. Si nous ne pouvons mettre en œuvre des méthodes d'évaluation à même d'identifier les bons projets, nous ne pourrions progresser.

L'*Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab* (J-PAL), créé au MIT et implanté en France, a pour but de développer les méthodes d'évaluation par échantillonnage aléatoire. Par ailleurs, il organise deux événements qui se dérouleront prochainement. Un colloque tout public, organisé en collaboration avec la Dares, aura lieu les 22 et 23 mai 2008. Il s'agira de présenter aux praticiens les résultats obtenus par le biais de ces méthodes dans différents domaines. La première journée donnera l'occasion aux chercheurs de s'exprimer et de livrer les enseignements tirés de l'utilisation de ces méthodes ; la seconde sera consacrée aux grandes étapes de mise en œuvre pratique des projets. Les questions éthiques seront également abordées. Il suffira, pour vous inscrire, de contacter la Dares ou de m'envoyer un courrier électronique que je ferai suivre.

A la suite de ce colloque, une formation de cinq jours sur le développement des méthodes d'évaluation par échantillonnage aléatoire sera proposée aux praticiens, c'est-à-dire à ceux qui mettent en œuvre les politiques publiques. Cette formation reposera sur des exemples concrets.

2. Exemples de mises en pratique

Elisabeth BEASLEY, J-PAL

Le J-PAL, dont je suis la responsable en Europe, a été créé par trois professeurs d'économies du MIT en 2003. En 2007, deux nouveaux bureaux ont été implantés en Inde et en Europe. L'objectif du J-PAL est de lutter contre la pauvreté en veillant à ce que les décisions politiques soient fondées sur des preuves scientifiques rigoureusement construites. Pour ce faire, notre stratégie est triple :

- Effectuer des évaluations aléatoires des politiques publiques ;
- Accroître l'expertise dans le domaine des évaluations aléatoires (par des formations, des diffusions de documents,...) ;
- Diffuser les résultats aux décideurs.

Actuellement, nous conduisons plus de 60 projets dans 15 pays.

En pratique, les porteurs de projets (gouvernements, associations ou chercheurs) prennent contact avec un expert en évaluation aléatoire. Des discussions sont ensuite menées sur la faisabilité de l'évaluation aléatoire, avant même le commencement du projet. La clé est en effet de mettre en place l'évaluation en même temps que le projet. Il s'agit de discuter du projet lui-même, des impacts prévus, d'identifier les populations concernées (individus ou groupes), de définir le *design* de l'évaluation (tirage aléatoire ou extension progressive) et de fixer un cadre éthique.

Le premier exemple de mise en pratique que je souhaiterais évoquer porte sur un programme américain de visites à domicile d'infirmières. Ce programme cible les mères et enfants « à risques », à savoir les jeunes femmes enceintes en situation de pauvreté. La plupart des bénéficiaires des « *Nurse-Family partnerships* » (NFP) sont de jeunes (moins de 20 ans) femmes pauvres, non mariées et enceintes de leur premier enfant. Lors de leurs visites, les infirmières leur enseignent des gestes de santé positifs (nutrition, sevrage au tabac,..) et de soin des enfants (prévention des accidents,...). Les infirmières abordent aussi le développement propre des mères (éducation, emploi, etc.). Les visites ont lieu une fois par mois, tout au long de la grossesse ainsi que pendant les deux premières années de la vie des enfants.

Le programme a été initié dans les années soixante dix par des chercheurs du domaine médical. C'était une priorité pour eux de prouver son efficacité. De plus, le programme coûtant environ 10 600 dollars par femme sur trois ans, il était important d'en démontrer l'impact. Dans cette optique, des évaluations aléatoires ont été conduites sur chacune des trois expérimentations engagées depuis 1977. Un modèle dit de « loterie » a été adopté pour les trois évaluations. Il ne s'agissait pas d'un projet J-PAL. Les femmes sélectionnées étaient assignées au hasard dans un des deux groupes constitués dans le cadre de l'évaluation : l'un bénéficiant de la visite des infirmières ; l'autre ne

recevant que les services habituellement fournis. Les trois évaluations ont concerné respectivement 400, 743 et 490 femmes, sur une durée relativement longue – des comparaisons entre les deux groupes étant effectuées après 2, 4, 6, 9 et 14 ans.

Ces évaluations ont mis en évidence des impacts positifs forts du programme sur les populations, parmi lesquels une meilleure santé pour les femmes avant l'accouchement, une diminution du nombre de blessures accidentelles des enfants, un intervalle plus long entre les premières et deuxièmes grossesses, une plus grande implication du père, un taux d'emploi plus élevé pour les mères et une meilleure préparation des enfants pour l'école.

Par ailleurs, ces évaluations ont influé sur les politiques publiques. Les résultats ont permis de sécuriser les fonds du gouvernement et de donateurs privés pour étendre le programme. Aujourd'hui, près de 13 000 familles sont visitées chaque jour aux États-Unis. En outre, quatre états sont en train de mettre en place des programmes systématiques.

Le deuxième exemple de mise en pratique porte sur un programme de déparasitage des populations infectées par des vers intestinaux au Kenya. En dépit des difficultés de santé chroniques engendrées par ces infections et du très faible coût des traitements (de 0,02 à 0,10 dollar par dose), le problème est rarement perçu comme une urgence, notamment au regard d'autres maladies telles la malaria, la tuberculose ou le SIDA. Dans le cadre de l'évaluation, il était important de mesurer également les éventuels impacts des infections sur l'éducation afin, le cas échéant, de positionner le traitement comme un investissement en matière d'éducation aussi bien qu'en santé.

Une ONG souhaitait engager un programme de déparasitage mais ne pouvait le faire dans toutes les écoles en même temps. L'opportunité était donc donnée au J-PAL de mettre en place une évaluation par « extension progressive ». Trois groupes ont été constitués au sein desquels les 75 écoles de l'expérimentation furent assignées au hasard. Chaque année, un des trois groupes commençait le traitement. Il était ainsi possible de faire, chaque année, des comparaisons entre les écoles bénéficiant du traitement et celles n'en bénéficiant pas.

Au-delà des effets sur la santé des populations, les résultats de l'évaluation ont mis en évidence l'impact du programme sur l'éducation, l'alphabétisation et les capacités cognitives. Les populations traitées ont affiché des taux de présence à l'école de 15 % supérieurs. Une journée supplémentaire de présence à l'école correspond en fait à un investissement de 0,01 dollar dans le programme.

Les résultats ont également eu un impact sur les politiques publiques. L'ONG en question, ICS, a décidé d'appliquer le programme dans toutes les écoles de la province, soit plus de 300 écoles – l'étude ayant permis de sécuriser davantage de fonds. De surcroît, la problématique du déparasitage commence à être reliée à celle de l'éducation. Par ailleurs, d'autres programmes nationaux de déparasitage dans les écoles ont pu être lancés à Madagascar, au Cambodge, au Ghana et au Bhoutan ; d'autres encore sont en cours d'établissement au Bangladesh, au Kenya et en Zambie.

Dans les deux exemples qui vous ont été présentés, il s'agissait de mobiliser des fonds publics. Les évaluations ont permis de fournir aux décideurs des informations crédibles et fiables pour qu'ils puissent s'engager en toute connaissance de cause.

En conclusion, les évaluations aléatoires peuvent être réalisées dans des contextes très différents. En effet, le *design* est susceptible de s'adapter aux situations, à condition que l'évaluation débute en même temps que le programme. Au final, des évaluations rigoureuses peuvent influencer les politiques publiques.

S'agissant des activités du J-PAL, nous espérons que le colloque et les formations vous intéresseront.

3. Introduction au débat

Pierre-Yves GEOFFARD

La mise en œuvre de ce type d'évaluation soulève des enjeux éthiques. Cela étant, ces démarches sont, par nature, empreintes d'une grande humilité. De fait, le point de départ est une action dont les

bienfaits sont attendus mais ne sont pas certains. Dans ces conditions, il s'avère judicieux de mener les évaluations nécessaires, plutôt que de mettre en œuvre à grande échelle un programme quant à l'efficacité duquel des doutes subsistent sur l'impact effectif, sur son importance, sur le rapport entre l'impact et les moyens mis en œuvre, C'est la raison même pour laquelle ces évaluations méritent d'être conduites *ex ante*. Du reste, l'échantillonnage aléatoire n'est respectueux de l'éthique que parce qu'un doute subsiste. Si nous étions certains de l'impact d'un programme, il ne pourrait être envisagé d'en priver une partie de la population à des fins d'évaluation.

Par ailleurs, l'existence de comités indépendants chargés de veiller au respect des codes éthiques a été rappelée. Aux États-Unis, ces comités sont très inspirés de ceux mis en œuvre pour les sciences médicales. Au niveau de certaines universités, le même comité réfléchit ainsi aux questions éthiques pour les essais cliniques de médicaments et les expérimentations sociales. Il convient d'être particulièrement rigoureux et exigeant sur ce point.

Les méthodes évoquées me semblent avoir deux intérêts majeurs. Dans les comparaisons entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires d'un programme, il importe de comprendre les raisons pour lesquelles tel individu est dans le programme et tel autre ne l'est pas. La participation d'un individu à un programme peut résulter d'un choix des initiateurs du programme, d'un choix de l'individu lui-même ou d'un hasard. Le fait de comprendre ce processus peut permettre d'éviter certains biais. La méthode la plus efficace de ce point de vue se trouve être l'échantillonnage aléatoire. De fait, les individus y sont sélectionnés au hasard parmi une population variée pour participer au programme ou non. Cette méthode autorise une mesure précise et efficace de l'impact d'un programme, ce qui se révèle particulièrement intéressant lorsque celui-ci est potentiellement faible. La mise en œuvre de méthodes statistiques puissantes est alors nécessaire pour détecter l'existence ou non des effets.

Se pose également le problème des impacts réels à long terme. Certaines interventions demandent un certain temps avant de produire des effets positifs ou négatifs. Là encore, une réflexion est à mener. L'usage des cohortes et des données longitudinales est ainsi promu. Cela étant, il demeure délicat de produire une *randomisation* sur des cohortes.

Par ailleurs, Bruno Crépon et Elisabeth Beasley n'ont pas proposé d'exemple dans lequel les évaluations ont conduit à un arrêt du programme. Néanmoins, de tels cas de figure existent. De fait, les évaluations peuvent remettre en cause les croyances et les *a priori*.

4. Débat

Christophe TERRIER, Insee

Je souhaiterais que nous profitions de l'ordre du jour pour évoquer l'évaluation du RSA. Quels problèmes concrets se posent lors de la construction d'une telle enquête ? Est-il possible de suivre les schémas théoriques présentés ?

Bruno CREPON

Lors d'une évaluation, le *design* de l'expérience et la qualité des données sont deux aspects complémentaires. De fait, il ne sert à rien d'avoir un *design* expérimental performant si le suivi des individus n'est pas satisfaisant. Ainsi, dans le cadre de l'évaluation du programme d'accompagnement des demandeurs d'emploi en risque de chômage de longue durée, mis en œuvre par l'Unedic et l'ANPE, se pose clairement la question du suivi des individus. Nous nous appuyons sur le fichier historique de l'ANPE. Néanmoins, celui-ci présente quelques défauts – certains individus sortant de ce fichier sans donner d'indication sur leur situation nouvelle. Nous posons donc directement la question aux individus. Il importe que les gains en termes de fiabilité, autorisés par le *design*, ne soient pas perdus au moment de recueillir les données.

En ce qui concerne le RSA, force est de constater qu'il ne s'agit pas d'une évaluation par échantillonnage aléatoire. Il s'agira en fait d'observer les périmètres au sein desquels le RSA a été développé et de trouver d'autres périmètres au sein desquels le RSA n'a pas été développé.

Pierre-Yves GEOFFARD

Nous examinerons en détail le dispositif de l'enquête sur le RSA au point suivant de l'ordre du jour. Il me semble plus judicieux d'avoir ce débat à l'issue de la présentation du dispositif lui-même.

Nicole ROTH, Drees

Je présenterai au point suivant le dispositif d'évaluation concernant le RSA. Cependant, je souhaiterais insister dès à présent sur la problématique des délais et de la faisabilité des méthodes présentées. De fait, nous sommes souvent soumis à des contraintes temporelles et opérationnelles fortes, si bien qu'il devient nécessaire de faire des compromis. Le schéma « idéal » présenté ne soulève aucune discussion théorique. Néanmoins, les conditions de faisabilité ne sont pas toujours réunies. Il est parfois nécessaire d'abandonner certains principes pour répondre utilement à une demande, dans les délais impartis.

Par ailleurs, il convient de prendre en considération la complexité de ce que l'on teste. L'évaluation d'un traitement social se révèle parfois autrement plus complexe qu'une évaluation clinique. Derrière une mesure, se profilent un certain nombre d'acteurs et de contextes, ne relevant pas nécessairement des individus eux-mêmes. Les paramètres sont généralement très nombreux et, souvent, ne peuvent pas être échantillonnés de façon aussi « propre » si l'on prend à la fois la variabilité individuelle, la variabilité des contextes et la variabilité des acteurs locaux qui sont en général nombreux et multiples.

Bruno CREPON

Les échantillonnages aléatoires répondent souvent de façon précise à une question grossière. De fait, il existe une multitude de canaux par lesquels une mesure de politique économique peut affecter les individus. Plutôt que d'élaborer un modèle structurel dans lequel il sera compliqué d'identifier tous les paramètres structurels et d'estimer de manière fiable chacun d'entre eux, on préfère estimer la façon dont tous ces paramètres se sont combinés pour au total aboutir au résultat. Il s'agit en réalité d'interroger le résultat final, sans dissocier les divers effets de demande ou d'offre. Le modèle permet ainsi d'identifier précisément l'impact d'un programme, dans telles conditions et à tel endroit.

Chantal CASES

Effectivement, il s'agit de mesurer une résultante. Des exemples de programmes qui réussissent et sont suivis d'extensions nous ont été proposés. Cependant, qu'en est-il des programmes qui échouent ? Lorsque l'inefficacité d'un programme est avérée, comment en comprendre les raisons dès lors que l'évaluation ne porte que sur le résultat et non sur des composantes structurelles ?

Bruno VENTELOU, ORS PACA

Il est nécessaire d'obtenir des évaluations précises. Cependant, il convient d'être attentifs aux indicateurs de résultat retenus. S'il est possible de passer à côté d'effets en se contentant d'évaluations à court terme, il existe également un risque de négliger certaines dimensions de la performance, simplement parce que l'évaluateur ne les aura pas intégrées. Un programme de formation pour des demandeurs d'emploi, par exemple, peut avoir un impact sur le bien-être des individus dans leur parcours, au-delà des taux de retour à l'emploi.

Par ailleurs, admettons qu'une politique publique ait précisément pour objet de signaler une hétérogénéité non observée (en signalant par exemple aux employeurs la motivation des demandeurs d'emploi à se battre pour sortir du chômage). Qu'en est-il de la *randomisation* où on a cherché à neutraliser cet effet de signal que porte elle-même la politique publique ?

Baudouin SEYS

Les exemples cités concernent des politiques se développant progressivement et ne ciblant pas d'emblée l'ensemble de la population. Or, en France, la conception jacobine de l'État conduit généralement à appliquer la logique du « tout ou rien » : les mesures s'appliquent à tout le monde ou ne s'appliquent pas. Les expérimentations ne peuvent donc être menées que dans un intervalle de temps extrêmement court, séparant la conception du programme de la décision politique concernant sa mise en œuvre. La méthode d'évaluation proposée est-elle valable dans ce contexte ? Une traduction de cette méthode qui tienne compte de l'esprit administratif français est-elle envisageable ?

Véronique MOYNE, CCMSA

Je me félicite de la clarté des présentations proposées sur un sujet très intéressant. Pour ma part, j'estime que le fait de prendre du recul sur les politiques publiques constitue en soi un point positif. Nous ne devons pas négliger cet aspect même si les méthodes demeurent imparfaites.

En tout état de cause, une démarche de ce type a-t-elle déjà été entreprise en matière de politique d'emploi, notamment compte tenu de la « collection » d'aides à l'emploi proposée ?

Nicole ROTH

Au-delà de l'impact sur les populations concernées, il conviendrait également de considérer l'impact sur les populations « externes » aux expérimentations. Par exemple, des effets défavorables peuvent apparaître sur les jeunes entrants sur le marché du travail, lorsque les chômeurs de longue durée sont aidés. Tout un ensemble de mesures d'impact peuvent être ainsi nécessaires, compte tenu notamment des effets de concurrence. Il conviendrait de ne pas oublier cette dimension.

Paule LAIDEBEUR, Conseil Général du Nord

On observe que les moyens mis en œuvre dans le cadre de l'expérimentation vont souvent au-delà de ce qu'il est possible d'investir au moment de l'élargissement d'un programme. Comment abordez-vous cette problématique ?

Par ailleurs, des effets pervers accompagnent parfois les politiques mises en œuvre, parmi lesquels des effets d'aubaine ou d'opportunité. Ainsi, dans le département du Nord, on se demande si on ne va pas créer davantage d'emplois à temps très partiel avec la mise en œuvre du RSA. Comment ces effets peuvent-ils être pris en compte ?

Philippe CUNEO

Je souhaiterais, pour ma part, obtenir plus d'informations sur le comité d'éthique dont il a été question précédemment.

S'agissant de la nécessité de composer avec le réel et notamment avec le temps du politique, tout en veillant au respect d'un *corpus* de règles méthodologiques, je considère que la statistique publique doit être en mesure de conserver une véritable indépendance professionnelle, afin de pouvoir dire que le compromis pratique auquel on arrive avec la mise en œuvre des méthodes demeure satisfaisant.

Paul DOURGNON, Irdes

Il semble implicite que c'est le promoteur d'un programme qui l'évalue lui-même, ou du moins choisisse l'institution chargée de le faire. Dans le cas des politiques publiques, cela signifierait donc que l'État évalue sa propre action. Qu'en est-il chez nos voisins ? La question suscite-t-elle un débat ?

Thierry DEBRAND, Irdes

Les politiques mises en œuvre demandent une adaptation des structures locales. Or nous savons pertinemment qu'il y a de l'inertie, de la latence, de l'irréversibilité dans la mise en place des politiques publiques. Dans ce contexte, comment sera-t-on à même de sortir d'un programme, dès lors que son inefficacité aura été démontrée ? Dans le cadre français, nous superposons fréquemment les dispositifs faute de pouvoir abandonner ceux qui ne fonctionnent pas.

Pierre-Yves GEOFFARD

Qu'en est-il des freins au développement de l'échantillonnage aléatoire ? Sont-ils de nature organisationnelle, technique ou matérielle ? La différence entre le temps du politique et celui de l'évaluateur a été évoquée. La nécessaire indépendance de l'évaluateur a également été rappelée. Qu'en est-il réellement ?

Elisabeth BEASLEY

Nous étudions nécessairement les externalités, à savoir l'impact des programmes sur les populations non directement concernées. Dans le cas du déparasitage, il a été démontré que le traitement réduisait également le risque de transmission des vers aux voisins. Il était important de mesurer cet effet, afin de ne pas sous-évaluer l'impact du programme. Ces aspects doivent être envisagés lors du *design* des programmes par une réflexion sur les populations cibles et les impacts potentiels sur les populations non impliquées dans le programme. Mais ces aspects doivent être pris en compte dès le début du projet.

En ce qui concerne le comité d'éthique, il convient de souligner qu'aux États-Unis, la quasi-totalité des projets d'évaluation sont examinés par des comités qui sont également consultés pour les expérimentations médicales. Les projets sont donc examinés selon les mêmes règles et avec les mêmes standards. Il en est ainsi au sein du MIT pour l'ensemble des projets impliquant des êtres humains.

En France, de telles structures n'existent pas véritablement. C'est pourquoi, nous mettons en place un comité d'éthique. Celui-ci sera composé de chercheurs et de personnalités aux expériences et aux *backgrounds* différents. Le modèle sera copié sur celui mis en œuvre aux États-Unis.

Bruno CREPON

Globalement, les méthodes d'évaluation par échantillonnage aléatoire se développent bien en France, y compris dans le domaine de l'emploi. Je peux citer le projet qui concerne les Rmistes, le programme « cap vers l'entreprise et les opérateurs privés » initié par l'ANPE et l'Unedic, ou encore l'accompagnement par la DGEFP des jeunes chômeurs diplômés. A l'occasion de ce dernier projet, nous avons, de surcroît, cherché à prendre en compte d'éventuelles externalités. Des quintuplés homogènes d'ALE (agence locale pour l'emploi) ont été constitués. Au sein de ces petits groupes d'ALE, le programme était développé à des degrés divers : dans certaines ALE, il était proposé à 100% des personnes, dans d'autres à 0 %, 25%, 50 % ou 75 %. Cette diffusion différente du programme permettait d'identifier l'impact du programme en mettant en évidence l'existence de certaines externalités. Cette méthode de mesure des externalités a été mise en œuvre au moment du *design*.

Par ailleurs, nous avons proposé plusieurs projets d'évaluation de programmes de lutte contre la pauvreté, en réponse à l'appel d'offres lancé dans le cadre du Grenelle de l'insertion. L'un porte sur l'école de la deuxième chance pour aider les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ; un autre sur le programme « Créajeune » pour inciter les jeunes des zones sensibles à créer leur entreprise est mené en lien avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) ; un troisième porte sur un programme de conseil aux apprentis développé en Corrèze.

Il n'existe donc pas de réels freins au développement des méthodes d'évaluation par échantillonnage aléatoire. Bien au contraire, celles-ci génèrent un certain nombre d'attentes. Ainsi, pour évaluer les

programmes relevant de l'école de la deuxième chance et de l'ADIE, nous travaillerons en étroite collaboration avec les missions locales. Celles-ci nous aideront à concevoir le *design* de l'échantillonnage. Dans ce domaine, les acteurs de terrain font montre d'un réel appétit. Chacun semble avoir en tête que certains programmes sont mauvais. Cependant, ils ne disposent guère d'éléments concrets. C'est pourquoi, la plupart d'entre eux valorisent considérablement ce désir d'évaluation.

Cela étant, les évaluations par échantillonnage aléatoire ne constituent pas non plus la panacée. Ces évaluations sont très bonnes mais doivent être correctement menées. Par ailleurs, elles trouvent leurs limites, notamment dans la durée. Lors de l'évaluation de l'impact du micro crédit au Maroc, nous nous sommes ainsi rendus compte qu'une expérimentation sur un an n'était pas suffisante. Après examen par le comité d'éthique du MIT, l'évaluation a donc été reprogrammée sur deux ans. Quoi qu'il en soit, nous savons que la diffusion du micro crédit auprès de populations novices en la matière s'effectuera sur une période plus longue. La durée des expérimentations constitue une limite. Il en va de même pour le projet concernant les Rmistes. Certains d'entre eux sont maintenus dans le groupe de contrôle pendant un an et demi. Passé ce délai, il s'agit au contraire de favoriser leur accès aux services d'aide et d'accompagnement. Ces paramètres doivent être fixés dès le début. En réalité, si les expérimentations longues donnent généralement des résultats plus satisfaisants, elles soulèvent également des problèmes éthiques. Dans ce domaine, il s'agit de trouver le bon compromis.

Il convient également de tenir compte des conditions d'expérimentation et de développement des programmes. Au Canada, le *Self Sufficiency Project* propose aux bénéficiaires de l'équivalent du RMI une prime s'ils parviennent à trouver un emploi dans les cinq mois et à le conserver durant cinq mois. Pour mettre en œuvre l'évaluation de ce programme, nous avons dû demander l'accord des personnes éligibles au programme. Certains ont refusé. Parmi les personnes ayant accepté de participer à l'évaluation, nous avons procédé à un échantillonnage aléatoire. Cela étant, les personnes ayant accepté l'évaluation se sont avérées posséder des caractéristiques particulières, ce qui a pu introduire un biais. Cela montre que les conditions de mesures ne sont pas identiques aux conditions de développement. Les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation ont, en effet, une influence sur le comportement des personnes et doivent être calibrées au début, afin d'être sûr que la mesure se rapproche le plus de son objectif. En dépit des difficultés rencontrées et des étapes à franchir, les méthodes d'évaluation par échantillonnage aléatoire me semblent aller dans le bon sens.

Une question portait également sur le choix par le promoteur de son évaluateur. En réalité, les projets d'évaluation donnent lieu à des appels d'offres. Le choix repose donc sur la réponse apportée par l'évaluateur à un cahier des charges. Qui plus est, les programmes évalués ne sont pas nécessairement mis en œuvre par l'État. Ainsi, parmi ceux cités précédemment, les initiateurs sont l'ADIE, la DGEFP,.. Par exemple, le programme initié au Maroc relevait d'une implication tripartite de l'École d'Économie de Paris, de l'Agence Française de Développement et de l'association distributrice du micro crédit. En tout état de cause, j'estime que ces méthodes d'évaluation ne peuvent être développées que dans un climat serein. Il faut véritablement que les acteurs expriment l'envie d'évaluer le programme. En dépit de la complexité, les problèmes doivent pouvoir être résolus. Pour ma part, je considère que le fait que promoteur choisisse son évaluateur ne pose aucun problème.

S'agissant du choix de l'*output*, de la multiplicité des canaux et des effets de signal, il convient de souligner que, si les politiques peuvent agir de différentes façons, l'évaluation par échantillonnage aléatoire se concentre davantage sur le résultat. En matière de formation, par exemple, il s'agit de mesurer la plus-value apportée par le programme aux personnes formées. Dans certains cas, malgré tout, nous parvenons à repérer des effets de signal. Le micro crédit, par exemple, a pour but de faire face aux deux difficultés que sont le hasard moral et la sélection adverse. Des groupes d'individus sont constitués, au sein desquels les personnes sont garantes les unes des autres. Dans le contexte de l'évaluation, nous avons levé cette contrainte dans certains groupes. La comparaison avec les autres groupes nous a alors permis d'identifier et de mesurer l'impact du hasard moral.

Pierre-Yves GEOFFARD

Avant de passer au point suivant, je souhaiterais recueillir votre sentiment sur l'intérêt de ce type de débat, de ce type de présentation, au sein de la Formation.

Christophe TERRIER

Pour ma part, je ressens un certain malaise dans la mesure où la plupart des projets évoqués ne concernent pas la statistique publique et n'ont pas été présentés au Cnis. Dès lors qu'il est question de la statistique publique, il est indiqué que les contraintes sont trop nombreuses. Je souhaiterais savoir si ces méthodes concerneront un jour la statistique publique ou si elles sont destinées à demeurer dans le champ des laboratoires.

Bernard SUJOBERT, Insee

Je note qu'il n'a été fait mention ni des conditions de diffusion des résultats, ni des garanties d'indépendance et de rigueur entourant les résultats mis à disposition. Des étapes de restitution à la Société (au-delà des commanditaires) sont-elles prévues dans le *design* initial des projets ? Par ailleurs, nous souhaiterions que les comités d'éthique soient plus ouverts. En effet, les récents débats autour de l'enquête ELFE illustrent la nécessité pour nous d'avoir un regard sur les projets, d'obtenir la restitution des résultats et d'avoir la garantie que ces résultats sont conformes à ce qui a été fait.

Bruno CREPON

Nous travaillons énormément avec la Dares. De fait, celle-ci développe les méthodes d'évaluation par échantillonnage aléatoire et demeure, pour nous, un interlocuteur privilégié. A mon sens, l'évaluation par échantillonnage aléatoire doit s'appuyer sur la statistique publique. J'ai déjà fait mention du dispositif d'évaluation du programme de la DGEFP sur les jeunes chômeurs diplômés que la Dares nous a aidé à mettre en œuvre. L'équipe chargée de l'évaluation de ce programme est ainsi composée à moitié de chercheurs et à moitié de collaborateurs de la Dares. En outre, une convention tripartite entre l'État, l'ANPE et l'Unedic permet à la Dares d'être également partie prenante dans l'évaluation du programme « cap vers l'entreprise ».

Par ailleurs, nous sommes conscients des enjeux liés à la diffusion. C'est pourquoi, nous commentons régulièrement le suivi des protocoles expérimentaux par le biais des comités de pilotage. Du reste, les méthodes d'évaluation par échantillonnage aléatoire sont très robustes. En tout état de cause, les fichiers que nous recevons sont publics, de même que les programmes que nous écrivons et commentons. Nous vérifions régulièrement que les protocoles expérimentaux ont bien été mis en œuvre. Il nous est possible de vérifier le caractère aléatoire des affectations.

5. Proposition d'avis

Françoise Dussert donne lecture d'un projet d'avis sur les méthodes d'évaluation par échantillonnage aléatoire. Après quelques discussions terminologiques, le projet d'avis suivant est adopté à l'unanimité :

« Le Conseil salue les travaux réalisés pour évaluer par échantillonnage aléatoire les politiques publiques. Il note que ces travaux nécessitent une méthodologie rigoureuse. Il encourage leur généralisation en rappelant que les questions éthiques qu'ils soulèvent doivent être prises en considération avec toute la rigueur et la transparence nécessaires. Il insiste sur la nécessaire indépendance professionnelle dont doit bénéficier le statisticien public pour pouvoir contribuer à une évaluation de qualité. Les résultats produits doivent être largement diffusés. »

III. Examen pour avis d'opportunité de l'enquête sur les expérimentations du revenu de solidarité active (RSA) présentée par la Drees

Nicole ROTH

Je m'exprimerai au nom du secrétariat du comité d'évaluation du RSA, mis en place dans la foulée des expérimentations.

Les RSA aujourd'hui expérimentés dans plusieurs départements diffèrent quelque peu du RSA cible. En effet, si ce dernier se donne pour objectif d'améliorer les incitations financières au retour à l'emploi et de réduire la pauvreté, seules certaines facettes en sont expérimentées sur une population spécifique, les bénéficiaires de minima sociaux. Le RSA cible ayant, dans le projet actuel, vocation à s'adresser à l'ensemble des « travailleurs pauvres ».

Les expérimentations ont été autorisées par la loi de finances du 21 décembre 2006, avant d'être étendues par la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) du 21 août 2007. Il s'agit de permettre des dérogations législatives sur trois ans, sur des territoires expérimentaux au sein des départements.

Les expérimentations n'ont pas pour but de tester le RSA cible dans toutes ses dimensions mais de produire certains éléments de réponse à partir des RSA expérimentaux. Il ne s'agira donc pas d'évaluer l'impact global du RSA. Du reste, la version définitive du RSA est encore en cours de construction à ce jour.

L'expérimentation devrait permettre d'observer la capacité des acteurs à se coordonner, d'étudier et d'instruire les conditions de faisabilité technique et d'obtenir des éléments de réponse sur les comportements des acteurs, ainsi que sur les coûts. Il s'agira également de mieux identifier les obstacles au retour à l'emploi, tout en fournissant des éléments sur la qualité des emplois obtenus dans le contexte du RSA. Une attention particulière sera portée notamment au temps partiel. Les mesures connexes telles que l'accompagnement sont également des éléments importants qui seront mis en relation avec les coûts.

Dans le cadre du dispositif prévu par la loi de 2006, un comité d'évaluation a été créé en juillet 2007. Ce comité – présidé depuis le 22 octobre 2007 par François Bourguignon – comprend 8 représentants des conseils généraux, 8 représentants de l'État (administrations, CNAF, MSA) et 10 personnalités qualifiées (universitaires, économistes, sociologues, représentants du secteur associatif). Ce comité ne comporte pas de représentant des partenaires sociaux. Cependant, une réunion d'information a été organisée début mars par la Drees, en vue d'informer les partenaires sociaux du dispositif.

Le comité d'évaluation avait pour objectif d'appuyer les départements dans l'évaluation et de définir un cadre d'évaluation externe, de façon à permettre une plus grande transparence de l'évaluation. Un de ses premiers axes de travail a porté sur la définition des zones expérimentales et des zones témoins. Cependant, le cadre temporel extrêmement contraint constituait une difficulté pour procéder d'emblée à un échantillonnage aléatoire. Le comité a donc pris acte du fait que les zones expérimentales seraient choisies par les départements volontaires. En revanche, il s'est agi pour le comité d'évaluation de définir des zones témoins aussi proches que possible des zones expérimentales, en termes de profils sociodémographiques et de profils historiques de retour à l'emploi des allocataires de minima sociaux. Un travail sur les données historiques de la CNAF a permis notamment d'identifier les zones potentiellement candidates. L'utilisation, par Yannick L'Horty, du modèle Solstice, développé par le CEE, a ainsi permis de proposer un classement des zones témoins idéales. La plupart des départements ont accepté les zones témoins qui leur étaient proposées.

Par la suite, il s'est agi – dans le cadre des évaluations externes – de construire, avec les départements, des indicateurs agrégés de résultats, de moyens et de contextes. Ces tableaux de bord permettent d'avoir des données trimestrielles comparables sur l'ensemble des zones

expérimentales et témoins (prises deux à deux), ainsi que sur l'ensemble des départements qui font l'expérimentation.

L'évaluation externe a ensuite consisté à définir deux types d'enquêtes : une enquête quantitative, ainsi que deux enquêtes qualitatives. L'enquête quantitative, pour laquelle je sollicite aujourd'hui un avis d'opportunité, a pour objectif de recueillir des informations ne pouvant être obtenues par le biais des sources administratives. Il s'agit notamment de données sur la qualité de l'emploi, les obstacles au retour à l'emploi (non recherche, non-reprise d'emploi, freins et difficultés rencontrés), les parcours d'accompagnement des personnes et plus particulièrement les moyens mis en œuvre par les départements indépendamment du versement de l'allocation, ou encore le sentiment des bénéficiaires sur le dispositif. L'enquête s'intéresse aussi au niveau de vie des bénéficiaires, à leurs droits connexes et à l'impact du programme sur leurs conjoints.

L'opération se déroulera en mai 2008 et portera sur 3 500 bénéficiaires du RMI, de l'API, d'un contrat d'insertion spécifique (CI-RMA ou contrat d'avenir) ou de la prime forfaitaire versée dans le cadre du dispositif d'insertion avant la mise en œuvre du RSA. Pour des raisons de faisabilité, le champ de l'enquête a été limité aux CAF. En effet, les délais extrêmement contraints de l'opération permettaient difficilement de considérer l'ensemble des bénéficiaires. Le choix a donc été fait de n'interroger que les allocataires des CAF, sur les départements ayant débuté l'expérimentation suffisamment tôt pour autoriser un minimum de recul sur la mise en place du dispositif, c'est-à-dire sur les départements ayant débuté l'expérimentation avant la fin 2007. Certains éléments de réponse étant attendus dans la perspective d'une généralisation du dispositif, il n'a pas été possible de décaler davantage l'évaluation. La date du mois de mai apparaît donc comme un compromis permettant d'assurer un minimum de recul, mais ce recul restera néanmoins faible sur une problématique de retour à l'emploi. Une seconde vague d'interrogation pourrait avoir lieu en septembre 2008.

Pour information, deux enquêtes qualitatives sont également montées : l'une auprès des acteurs institutionnels ou économiques pour recueillir des informations sur les conditions de faisabilité ; l'autre auprès des bénéficiaires. Il s'agira de proposer un questionnaire plus sociologique et moins fermé que celui de l'enquête quantitative.

Romain GUERRY, UNIOPSS

S'agissant des contraintes imposées à l'enquête, quelles sont les questions dites « sensibles » qu'il n'est pas prévu de poser ?

Christophe TERRIER, rapporteur du comité du label

Deux points du dossier me semblent devoir être précisés avant le passage devant le comité du label. D'une part, je note qu'aucune publication n'est annoncée. Or celles-ci s'avèrent nécessaires. Pourquoi ne pas indiquer clairement qu'une publication, par la Drees, des premiers résultats est envisagée pour le mois de juillet 2008 ? D'autre part, qu'en est-il de la réunion prévue avec les partenaires sociaux ?

Nicole ROTH

Une réunion avec les partenaires sociaux a bien été organisée au début du mois mars.

Christophe TERRIER

Par ailleurs, pour répondre à la question de Monsieur Guerry, il convient de rappeler que les questions dites « sensibles » concernent la couleur de peau, la race, la religion etc.

Romain GUERRY

Pour le lecteur que je suis, il conviendrait d'avoir plus de précisions lorsque ce type de questions est évoqué.

Jean-François SCHEMANN, Ministère de l'Immigration

Est-il prévu de poser des questions sur l'origine et le parcours migratoire des bénéficiaires ?

Pierre-Yves GEOFFARD

S'agissant de la publication des résultats, est-il envisagé de diffuser les données elles-mêmes, le cas échéant à d'autres utilisateurs potentiels ?

Bruno CREPON

L'échantillon de 3 500 bénéficiaires me paraît de très petite taille. Pour chaque évaluation, nous effectuons des calculs de puissance, afin que les comparaisons de moyennes soient suffisamment précises pour pouvoir révéler quelque chose. Un échantillon de 3 500 individus me semble en dessous de ce qui pourrait être considéré comme nécessaire. Il est donc probable que votre capacité de détection demeure faible.

Par ailleurs, je m'interroge sur le traitement des non-réponses. Plutôt que de produire un grand nombre d'indicateurs, nous privilégions généralement l'obtention de taux de réponse élevés. Or, j'ai vu que vous aviez fait le choix d'avoir beaucoup d'indicateurs.

Nicole ROTH

Pour ce qui est des questions dites « sensibles », il convient de préciser que nous ne posons que des questions « standard ». Deux questions « standard » portent sur la santé perçue et l'origine immigrée de la personne. Pour des questions de robustesse, il ne nous était guère possible d'aller plus loin, compte tenu de la taille de l'échantillon. De fait, l'enquête ne reprend aucune des questions ultra-sensibles discutées notamment lors de la mise en œuvre de l'enquête TeO.

En ce qui concerne la diffusion, le comité d'évaluation doit encore se prononcer. Je ne peux donc vous apporter une réponse précise, ne disposant d'aucun mandat pour le faire. Pour ma part, j'estime que la diffusion est nécessaire. Celle-ci sera définie dans le cadre du comité d'évaluation, notamment en lien avec les universitaires et les institutions concernées. Du reste, il ne me semble pas exister de raisons pour ne pas étendre la diffusion des données à des chercheurs extérieurs au comité d'évaluation. Je plaiderai donc pour une diffusion « normale ». Cela étant, cette décision relève du comité d'évaluation. La question devrait être instruite lors de la prochaine réunion du comité, le 3 avril 2008.

Christophe TERRIER

Il s'agit d'un point de blocage classique pour le comité du label. Il faudra vous engager à diffuser publiquement les informations recueillies.

Nicole ROTH

Il est difficile de publier les résultats d'une enquête n'ayant pas reçu un avis d'opportunité. A l'inverse, il est usuel de mettre à disposition les résultats d'une enquête ayant reçu un avis d'opportunité. En l'occurrence, il s'agit bien de l'objectif poursuivi. Pour ce qui est du timing, je ne peux cependant vous apporter davantage de précisions. Les premières publications sont prévues pour le second semestre

2008. Toutefois, celles-ci n'auront pas fait le tour des questions. Il conviendra donc de définir un processus de publication dans le cadre du comité d'évaluation.

Par ailleurs, la question de la puissance de l'enquête et de la robustesse de l'échantillon a également été débattue. A l'origine, nous étions partis sur des bases plus élevées notamment en lien avec les économistes de l'école d'économie de Paris (EEP). Cependant, la possibilité d'utiliser en parallèle les données de gestion de la CNAF nous a conduit à restreindre l'échantillon à 3 500 individus. L'appariement de trimestre en trimestre avec les données individuelles de la CNAF nous fournira des éléments sur le devenir administratif des personnes, avec des précisions sur les revenus d'activité et les heures effectuées par les individus sortis du dispositif. De fait, il est bien moins coûteux de produire ainsi les données par le biais de sources administratives. La décision de ne pas constituer un échantillon plus large relève donc en partie d'un choix économique. En effet, nous étions soucieux de gérer au mieux la dépense publique. Encore une fois, il s'agit d'un compromis – le questionnaire soumis à l'échantillon se concentrant davantage sur les aspects liés à la qualité des emplois.

Bernard GUIBERT, Insee

Dans la constitution de l'échantillon, quelle a été la part de choix raisonné par rapport aux terrains volontaires ? En effet, le caractère aléatoire de l'échantillon me semble problématique. Quel sera le poids de cette hypothèque a priori sur les résultats de l'évaluation ?

Pierre-Yves GEOFFARD

Avant de laisser les intervenants répondre, il convient de souligner que ces éléments de méthodologie font également l'objet de discussions au sein du Comité du label.

Bruno CREPON

Les données collectées par le biais des enquêtes sont uniques et limitées dans le temps. Les différences entre le traitement et le contrôle demeurent donc permanentes. Il est impossible de les éliminer.

En revanche, il sera possible de suivre les zones géographiques dans le temps, à travers les données administratives et d'en retirer les composantes permanentes.

Au final, sur des données administratives que l'on peut suivre de manière longitudinale, on peut limiter le biais. Pour ce qui est des éléments résultant d'un échantillon de 3 500 personnes, les biais seront inévitables. Si des effets négatifs de la mesure sont mis en évidence, il sera difficile d'en tirer des conclusions. L'enquête aurait pourtant pu être éclairante.

Nicole ROTH

Il convient de rappeler que le comité d'évaluation s'est réuni à partir de juillet 2007 et que des options avaient déjà été prises. Il s'agit, de fait, d'un processus contraint.

Bernard SUJOBERT

La question de la publication est cruciale dans la mesure où le moyen terme du Cnis entend mettre l'accent sur l'évaluation. Il s'agirait de ne pas créer un précédent dans lequel les conditions de publication ne sont pas clairement définies. La statistique publique doit être en mesure de publier les résultats de ses propres travaux. Le même problème s'est posé pour l'évaluation de la réduction du temps de travail vers 1977. Les anciens dirigeants de la Dares pourraient nous éclairer sur le débat suscité à l'époque. L'enjeu est réel. Il en va de la capacité de la statistique publique à publier, sous sa responsabilité, les résultats de son travail, qu'ils plaisent ou ne plaisent pas au gouvernement en place.

Nicole ROTH

Le Comité d'évaluation et son président auront, me semble-t-il, ce souci. Je ne peux aujourd'hui que vous confirmer l'intention de la Drees de travailler sur ces données et de conduire des études sur cette question à des fins de publications.

Pierre-Yves GEOFFARD

Ne pourrions-nous pas insister, dans le contexte de l'avis d'opportunité, sur la nécessité, pour cette enquête, de conduire à une diffusion large des informations recueillies ?

La proposition d'accorder un avis d'opportunité en rappelant la nécessité de conduire à une diffusion large des résultats ne soulève aucune objection.

IV. L'enquête SHARE (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe)

Chantal CASES

SHARE - sur la santé, le vieillissement et le départ à la retraite en Europe - est à la fois une enquête et un réseau de chercheurs multidisciplinaires. Il s'agit d'une enquête originale, notamment de par sa conception internationale. Grâce à des protocoles identiques dans divers pays, elle autorise des analyses comparées et intégrées entre les pays. L'enquête correspond également à un panel qui permettra d'analyser dans le temps les trajectoires de vie des personnes de plus de 50 ans.

L'enquête SHARE trouve un complément dans le projet Sharelife qui va permettre de remonter les trajectoires dans le temps. Il s'agit d'un projet original en France, dans la mesure où il repose sur une collaboration entre un institut de recherche, l'Irdes, et l'Insee. En outre, de nombreuses institutions telles le ministère de la santé et le COR, le CAS (ex- plan) y ont adhéré par une participation au financement de la première vague et par un réel soutien par la suite.

D'un point de vue méthodologique, cette enquête innove dans la mesure de l'état de santé puisque les traditionnelles questions sur la santé perçue y sont complétées par des tests physiques. Par ailleurs, ces analyses sont complétées par des vignettes présentées aux personnes de plus de 50 ans – c'est-à-dire des cas types permettant d'étalonner la notion de santé perçue entre groupes de personnes de niveaux sociaux ou de pays différents.

Pour ce qui est de la diffusion, les données de cette enquête sont toutes accessibles en détail sur le site internet, dans un temps record.

1. Bilan des expériences tirées des deux premières vagues

Thierry DEBRAND

SHARE est un projet original qui regroupe trois caractéristiques. Tout d'abord, il s'agit d'un projet pluridisciplinaire – l'analyse des processus liés au vieillissement d'un individu nécessitant une multitude d'approches. SHARE se veut également une étude longitudinale conçue pour reposer sur de nombreuses vagues. Enfin, il s'agit d'un projet international en phase de croissance : 11 pays au départ, 14 pays pour la deuxième vague et un objectif d'impliquer, à terme, 27 pays.

SHARE est une enquête sur les conditions de vie des plus de 50 ans. Son originalité est de regrouper nombre de questionnaires connus de la statistique publique française, concernant notamment le patrimoine, les ménages, la famille et la santé. A l'origine, l'ambition du groupe de chercheurs ayant initié l'enquête était de produire une statistique comparable sur l'ensemble des pays européens afin d'éclairer le débat public en Europe sur les questions liées au vieillissement.

Historiquement, SHARE a été inspirée par deux grandes enquêtes : l'enquête américaine Health and retirement survey, HRS (6 ou 7^{ième} vague) et l'enquête anglaise Elsa (3^{ième} vague). SHARE est proche de l'enquête Elsa dont elle s'est inspirée.

En 2004, les pays concernés par l'enquête SHARE se trouvaient être l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et la France. De fait, le caractère à la fois pluridisciplinaire et multinational de l'enquête a constitué une source de complexité sans fin pour les producteurs de données, ainsi que pour les analystes et utilisateurs finaux. Qui plus est, la comparaison entre les pays ou entre les systèmes de protection sociale se heurtait à l'absence d'implication des pays anglo-saxons et de l'Europe de l'Est qui ont une histoire spécifique en termes de santé des plus de 50 ans.

Entre 2004 et 2006, trois nouveaux pays ont rejoint le périmètre de l'enquête : l'Irlande, la Pologne et la République Tchèque. SHARE est un processus qui se construit dans le temps. A terme, la volonté européenne est d'inclure l'ensemble des pays de l'Europe de l'Est.

Pierre-Yves GEOFFARD

Les premières vagues de SHARE ayant déjà fait l'objet d'un avis d'opportunité, ne pourrions nous pas avancer rapidement vers la nouvelle vague de l'enquête, afin d'en présenter la spécificité ?

Thierry DEBRAND

L'enquête SHARE s'appuie sur un schéma organisationnel spécifique, avec un chef de file à Mannheim, un centre de gestion des données et un système matriciel comptant un responsable par pays pour la production des données et des responsables transversaux pour la construction des questionnaires. En France, Anne Laferrère de l'Insee est *Country Team Leader* (CTL) – l'Irdes étant par ailleurs responsable de l'opération. En outre, un comité d'exploitation a été mis en place.

Il convient également de noter qu'une fois disponibles, les données de l'enquête SHARE sont immédiatement mises à disposition de l'ensemble de la communauté scientifique ; des publications sont également proposées le plus rapidement possible.

Le principal financeur de l'enquête demeure la Communauté Européenne. Néanmoins, la première vague fut également financée par un certain nombre de financeurs nationaux dont certains en France. Ainsi, l'Insee et l'Irdes, au-delà des moyens humains, participent également au financement de l'enquête.

La communauté de SHARE a toujours souhaité développer au maximum l'accès aux données de l'enquête. Il existe donc un site européen, baptisé SHARE Project, qui propose un accès aux données, ainsi que des ressources techniques et méthodologiques. En France, des pages sont dédiées à l'enquête sur le site de l'Irdes. Pour accéder aux données, il suffit donc de se connecter par le biais du site international. Les données sont ainsi proposées au maximum un an après leur production. En outre, SHARE demeurant une communauté scientifique ouverte, il est possible de contacter chacun des responsables dont les noms figurent sur le site. Ceci a mené à de nombreuses publications telles la *First Result Book* qui proposait des exemples d'analyses pouvant être conduites à partir de SHARE. Un numéro d'Économie et statistique publié en décembre 2007 a également été consacré aux problématiques de santé et de retraite.

Entre 2004 et 2006, un panel de 18 285 individus aura été interrogé dans le cadre de l'enquête SHARE.

2. Examen pour avis d'opportunité de l'enquête Sharelife – troisième vague de l'enquête

Thierry DEBRAND

L'intérêt de Sharelife est d'insérer dans la 3^{ème} vague de l'enquête SHARE un questionnaire « histoire de vie » qui interrogera les personnes sur leur passé. Ceci devrait permettre d'instaurer une double dynamique – l'enquête portant à la fois sur la période 2004-2006-2009 et sur le passé.

L'enquête aura lieu au deuxième semestre 2009, dans 16 pays européens. Près de 30 000 individus seront ainsi interrogés selon une approche pluridisciplinaire, avec davantage de questions concernant les systèmes de protection sociale. D'autres thématiques pourront également être abordées par le biais du questionnaire « histoire de vie », relevant d'autres moments clés que celui de l'enquête. Les principaux thèmes retenus sont la démographie, le logement, la santé, l'emploi, la satisfaction par rapport au travail et le stress au travail.

En France, l'Insee procédera, entre 2008 et 2009, à un échantillonnage sur 7 régions, auprès d'environ 2 700 ménages. Par ailleurs, il convient de noter que l'enquête bénéficiera d'un CAPI adapté, ce qui pour nous relève d'une réelle innovation technique. Lorsque les enquêteurs rempliront leur CAPI, ils pourront ainsi retrouver sur une frise des événements clés définis par pays. Le système sera donc davantage interactif.

Du reste, SHARE s'inscrit dans une dynamique européenne de recherche à très long terme. L'enquête a été retenue pour figurer parmi les 35 projets du Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI). Elle sera un des éléments moteurs de la structuration des grandes infrastructures de recherche dans un horizon de 10 à 20 ans.

Christophe TERRIER

Il s'agit sans conteste d'une belle enquête scientifique. Cependant, quel est son lien avec la statistique publique ? De même, la publication des résultats n'est pas définie de manière précise. Quel sera l'ancrage de cette enquête dans la société ? Est-il question d'en rendre compte aux partenaires sociaux ou à des partenaires concernés dans le monde public français ?

Jean-François SCHEMANN

La résidence ou la nationalité des personnes sont-elles considérées lors de la constitution du panel ?

Romain GUERRY

Au-delà des partenaires sociaux, est-il prévu de solliciter les associations d'utilisateurs ? De fait, nous sommes intéressés au premier chef.

Pierre-Yves GEOFFARD

Le modèle de mise à disposition des données retenu me semble intéressant. De fait, n'importe quel utilisateur potentiel aura la possibilité d'obtenir rapidement un accès à l'intégralité des questionnaires et des données – ce qui devrait, par la suite, faciliter la diffusion de publications.

Thierry DEBRAND

Cette enquête est ancrée dans la statistique publique dans la mesure où l'Insee est un partenaire indispensable à la réalisation de cette enquête depuis son origine. Il s'agit d'une enquête européenne placée sous la responsabilité de l'Irdes mais dont le déroulement repose sur les enquêteurs de l'Insee. De plus, l'Insee commence à investir davantage dans cette enquête – ayant pris en considération l'importance du sujet et la qualité des données produites.

Par ailleurs, la première vague de l'enquête a été financée par des institutions au sein desquelles les partenaires sociaux étaient très fortement représentés, qu'il s'agisse du plan ou de l'ex-plan, du COR, de la CNAV ou de la CNAM.

S'agissant de la diffusion, nous cherchons à publier les données le plus rapidement possible et le plus largement possible. Sur le site SHARE européen, l'ensemble des institutions mettent ainsi à disposition leurs documents de travail. En dépit des délais de publication scientifique relativement long, il devient donc possible d'accéder à l'ensemble des travaux en cours. En outre, des colloques sont organisés tous les trois à six mois en lien avec la communauté de SHARE. Tout ceci concourt à une diffusion massive des résultats.

Les enjeux liés à la nationalité sont par ailleurs pris en compte par l'enquête, avec les questions appropriées. En revanche, les questions liées à la résidence et à la mobilité résidentielle inter-pays posent davantage de problèmes. Il est en effet difficile de suivre les individus d'un pays à l'autre. En outre, l'Insee n'aurait pas le droit de divulguer de telles informations. Cela étant, les taux de mobilité internationale demeurent relativement faibles. A l'échelle d'une enquête comme SHARE, le bénéfice serait donc insuffisant au regard du coût et du temps passé à retrouver les personnes. Dans ce contexte, il semble plus judicieux de mettre l'accent sur la qualité des données et du questionnaire.

En ce qui concerne les associations, je ferai la même réponse que concernant les partenaires sociaux. La communauté est tellement ouverte que nous participons également à des congrès ou réunions d'associations qui nous sollicitent. Il s'agit majoritairement d'associations liées au vieillissement. Quoi qu'il en soit, l'intérêt pour les producteurs et les chercheurs est d'être le plus visible possible, notamment dans la perspective de recevoir des financements européens. Il est donc dans l'intérêt de la communauté de diffuser largement les résultats, afin de sécuriser partenariats et financements.

Chantal CASES

A ce propos, l'Irdes organise, début juin, un séminaire (*workshop*) au sein duquel seront présentés un certain nombre de travaux achevés ou en cours. Il suffira de nous contacter pour pouvoir y assister.

La Formation accorde à l'unanimité un avis d'opportunité au projet d'enquête Sharelife.

V. Examen pour avis d'opportunité de l'enquête sur les caractéristiques des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) présentée par la Drees

Nicole ROTH

Cette enquête a déjà fait l'objet d'un avis d'opportunité favorable sous un libellé légèrement différent. L'enquête en question portait sur les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH). Il s'agit aujourd'hui de l'étendre aux bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

En réalité, l'ACTP se trouve être la prestation ayant précédé la mise en place de la PCH (loi du 11 février 2005). Cependant, les bénéficiaires s'étant vu octroyer un droit d'option, beaucoup ont choisi de conserver l'ACTP. Il s'agit donc de comparer les conditions d'utilisation de la nouvelle et de l'ancienne prestation, en essayant de comprendre de façon détaillée le choix des personnes de conserver l'ACTP. Schématiquement, l'ACTP demeure moins favorable d'un point de vue financier mais se trouve être moins contraignante quant au contrôle de l'effectivité de la dépense.

Nous avons souhaité porter à votre connaissance l'extension du champ de cette enquête, afin de conserver la plus grande régularité.

Pour ce qui est des modalités de l'enquête, nous travaillerons comme prévu avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Pour le reste, nous travaillerons dans le cadre d'un comité de

pilotage ouvert, notamment aux départements, afin d'intégrer éventuellement leurs questionnements. Il convient de souligner que nous entendons associer systématiquement les départements à la conception des enquêtes auprès des bénéficiaires de prestations gérées par leurs soins.

Christophe TERRIER

L'information demeure très floue concernant les instances de concertation. Il semble qu'un groupe de pilotage « ouvert » doive être constitué, sans que la composition de celui-ci soit figée à l'heure actuelle.

Nicole ROTH

Les acteurs les plus directement associés seront la CNSA, la direction générale de l'action sociale (DGAS), les Conseils généraux et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées. Des représentants du secteur associatif et des experts pourraient être sollicités. La composition du comité de pilotage devrait être finalisée au cours du second trimestre 2008. Quoi qu'il en soit, je note la demande d'ouvrir largement ce comité de pilotage.

Bernard SUJOBERT

Nous nous félicitons en début de séance du succès rencontré par le colloque organisé à Nantes. La question du handicap y faisait précisément l'objet d'un atelier. Il est satisfaisant de constater qu'une dynamique s'installe.

Paule LAIDEBEUR

Je voudrai poser une question sur le choix des départements qui entreront dans votre étude. Au sein de notre département, nous menons actuellement une étude de ce type. Nous comparons la population des bénéficiaires de l'ACTP avec celle des bénéficiaires de la PCH. Nous serions tout à fait intéressés par une comparaison avec les résultats de l'enquête nationale. Nous pourrions, le cas échéant, contribuer aux travaux de la Drees.

Nicole ROTH

Nous visons un échantillon d'une quinzaine de départements représentatifs, à même de donner une image de la France entière. Néanmoins, chaque département conserve sa spécificité. C'est pourquoi, nous sommes particulièrement intéressés par votre participation directe ou du moins par une information nous permettant d'avoir connaissance de ce que vous avez déjà mis en place sur le terrain.

La Formation accorde à l'unanimité un avis d'opportunité au projet d'enquête sur les caractéristiques des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Conclusion

Pierre-Yves GEOFFARD

Il me reste à remercier tous les intervenants, ainsi que tous les participants au débat. Je vous donne rendez-vous le 18 juin pour la discussion sur le programme à moyen terme.

La séance est levée à 12 heures 40.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET PRÉSENTÉS EN SÉANCE

- DOCUMENTS PRÉPARATOIRES :

- Avis sur les programmes statistiques 2008
- Fiches descriptives d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité

- DOCUMENTS PRÉSENTÉS EN SÉANCE :

- Diaporama de Bruno Crépon « Evaluation des politiques publiques »
- Diaporama de Elizabeth Beasley « Les évaluations aléatoires : exemples de mises en pratique »
- Diaporama de Thierry Debrand « Share 2004 - 2006 : Bilan et Perspectives »

Tous les documents de la formation sont disponibles sur le site : <http://www.cnis.fr>, à la rubrique Agenda, Formation « Santé, protection sociale » réunion du 12 mars 2008.

AVIS D'OPPORTUNITÉ



- Enquête sur les expérimentations du revenu de solidarité active (RSA) 31
- Enquête « SHARELIFE »33
- Enquête sur les bénéficiaires de la prestation compensation du handicap (PCH)
et de l'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP) 34

Paris, le 18 mars 2008 - N 64/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les expérimentations du revenu de solidarité active (RSA)

Programme : 2008

Émetteur : Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Au cours de sa réunion du 12 mars 2008, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête sur les expérimentations du revenu de solidarité active (RSA).

L'enquête a pour objectif d'estimer l'impact de la mise en œuvre des expérimentations du RSA sur l'emploi des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'allocation de parent isolé (API). L'enquête résulte d'une décision du comité d'évaluation des expérimentations du RSA, lequel comité a été institué par l'article 142 de la loi de finances pour 2007 en même temps qu'était autorisée la mise en œuvre, par les départements volontaires, d'un « revenu de solidarité active » sur une partie de leur territoire considérée comme « territoire expérimental ». En tant qu'éléments versés dans le rapport d'évaluation du Gouvernement transmis au Parlement, les résultats alimenteront le débat public.

Parmi les thèmes abordés, outre les caractéristiques détaillées des bénéficiaires (caractéristiques socio-démographiques, qualifications, ressources, santé...), on peut citer : la situation détaillée par rapport à l'emploi, les parcours d'insertion et accompagnement, la connaissance du mécanisme d'incitation à la reprise d'activité, l'opinion sur le mécanisme d'incitation à la reprise d'activité, le niveau de vie (différentes ressources du foyer, opinion sur le niveau de vie). Par ailleurs, dans le cas d'un couple d'allocataire, le conjoint sera interrogé sur quelques-unes des questions posées à la personne interrogée, notamment la situation par rapport à l'emploi.

La collecte aura lieu en mai 2008. Elle sera réalisée en face-à-face sous CAPI auprès d'environ 3 500 bénéficiaires du RMI ou de l'API, dont environ deux tiers résidant dans les « territoires expérimentaux ». La base de sondage est une extraction de la base de gestion administrative de la CNAF qui regroupe l'ensemble des personnes qui, au 31 octobre 2007, sont soit bénéficiaires payés au titre du RMI ou de l'API, soit bénéficiaires en contrat insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) ou contrat d'avenir (CA) au titre du RMI ou de l'API (qu'ils soient payés ou non au titre du minimum social), ou bien bénéficiaires de prime forfaitaire au titre du RMI ou de l'API (qu'ils soient payés ou non au titre du minimum social).

Le champ géographique de l'enquête est restreint aux départements ayant démarré les expérimentations pour les bénéficiaires du RMI en novembre 2007, décembre 2007 ou janvier 2008 soit 18 départements. Les résultats de l'enquête seront appariés avec les données administratives de la CNAF afin de compléter les réponses des personnes par des informations quantitatives précises telles que les montants d'allocation RMI, API, RSA ou d'autres prestations versées par les CAF.

Une seconde vague d'enquête est envisagée quatre à six mois après la première vague afin d'appréhender la pérennité des emplois retrouvés par les bénéficiaires, et d'analyser un temps de mise en place plus long du RSA. Le questionnaire de la seconde vague reprendrait une partie des questions de la première. Le déclenchement de cette seconde vague sera décidé dans le cadre du comité d'évaluation au regard du calendrier final de mise en place des expérimentations et de celui envisagé pour la généralisation du RSA. Si une seconde vague d'enquête avait lieu, elle se

déroulerait, en septembre ou en octobre 2008, de préférence par téléphone, à partir des numéros recueillis à la première vague, ou bien en face à face. Ce deuxième entretien durerait environ 20 minutes.

Le comité d'évaluation des expérimentations comprend des représentants des départements, de l'État, de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et de la Mutualité sociale agricole (MSA), et des personnalités qualifiées. Le secrétariat en est assuré par la DREES. Le comité d'évaluation prend les décisions générales sur l'enquête. Celles-ci sont préparées par un groupe de travail composé de membres ou de représentants de membres du comité. Par ailleurs, une réunion avec les partenaires sociaux a eu lieu en mars afin de leur présenter le projet d'enquête.

Des premiers résultats sont prévus pour juillet 2008 afin d'alimenter le rapport d'évaluation. Les données seront exploitées dans le cadre d'un groupe d'exploitation piloté par la DREES, en lien avec le comité d'évaluation des expérimentations.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. Elle rappelle que ses résultats doivent être largement diffusés et ses données mises à disposition du plus large public sous les conditions légales et de confidentialité en vigueur. Elle demande que la DREES fasse état de ce rappel au comité national d'évaluation et rende compte des modalités de publication lors de la prochaine formation de 2009.

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête SHARELIFE
Panel européen Santé et vieillissement

Programme : 2008

Émetteur : Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes)

Au cours de sa réunion du 12 mars 2008, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe, SHARELIFE.

SHARELIFE constitue la troisième vague de l'enquête SHARE (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe). Le projet SHARE dans sa globalité (SHARE et SHARELIFE) a pour objectif de mieux analyser les problèmes économiques et sociaux liés au vieillissement de la population en Europe. Tandis que les 1ères vagues de SHARE concernaient essentiellement des questions sur la situation présente des personnes de 50 ans et plus, SHARELIFE s'intéresse à l'historique de la vie des répondants. Le volet SHARELIFE vise à une meilleure compréhension des interactions spécifiques entre la santé et les conditions d'emploi passées et présentes sur les individus âgés de 50 ans et plus, et ce au regard de l'évolution des diverses interventions des États européens (politiques d'éducation, sociales, du travail, de protection sociale, de retraites,...). Les données collectées par SHARELIFE compléteront les données issues des deux vagues antérieures de l'enquête SHARE.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la démographie (mises en couples, séparations, veuvage naissances des enfants, congés de maternité), le logement (historique des principaux domiciles depuis l'enfance), la santé (niveau de santé déclaré, attitude vis à vis de la santé (prévention), maladies infantiles, hospitalisations, utilisation du système de santé), l'emploi (histoire professionnelle, caractéristiques du travail et pénibilité, droits à la retraite), le revenu (à la date courante), la satisfaction, le stress.

L'enquête aura lieu en 2009 auprès des individus des ménages dont un membre est âgé de 50 ans ou plus. Au sein de chaque ménage sont interrogées toutes les personnes de 50 ans au moins et leurs éventuels conjoints plus jeunes. SHARELIFE réinterrogera les répondants issus des vagues 1 et 2 de l'enquête SHARE (c'est-à-dire toute personne ayant répondu au moins une fois à SHARE), soit un total de 2 728 ménages. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur sous CAPI et par auto-questionnaire. L'enquête comportera comme les vagues précédentes un test physique (test de force de préhension), que le répondant décide ou non de réaliser.

Le comité de pilotage est composé de l'Insee, de l'Irdes, du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), de la Cnav-TS (Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés), de l'Ined (Institut national d'études démographiques), et de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

Les résultats de ce projet, y compris l'enquête elle-même, seront mis à disposition du plus large public sous les conditions légales et de confidentialité propres à chaque pays.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les bénéficiaires de la prestation compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP)

Programme : 2008

Émetteur : Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Au cours de sa réunion du 12 mars 2008, la formation Santé, protection sociale a examiné le projet d'enquête sur les bénéficiaires de la prestation compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP).

L'enquête a pour objectif d'évaluer la mise en place de la PCH du point de vue des bénéficiaires et de comparer les populations bénéficiaires de la PCH et de l'ACTP. Elle fait suite à la mise en place de la prestation de compensation le 1^{er} janvier 2006.

Parmi les thèmes abordés on peut citer : le type de handicap (incapacités, restrictions d'activités, besoins d'aide) ; le profil socio-démographique des bénéficiaires, leurs conditions de vie ; leur parcours ; les caractéristiques de la demande de la PCH (aide technique, aide humaine, aide animalière...) ; la décision d'attribution de la PCH et le bénéfice des autres décisions prises dans les MDPH (notamment l'allocation adulte handicapé (AAH), la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), la carte d'invalidité) ; les conditions de vie, de santé, de logement ; le niveau de vie, les difficultés financières ; la sociabilité : relations avec les autres, estime de soi... ; l'impact de la prestation sur la vie quotidienne et l'attente des bénéficiaires vis à vis de la PCH ou de l'ACTP ; l'opinion des bénéficiaires.

L'enquête aura lieu au second semestre 2009 auprès de 5000 et 6000 personnes (dont une partie bénéficiant de l'ACTP) de 10 à 20 départements visant une représentation nationale. Les personnes enquêtées seront les bénéficiaires de la PCH et les bénéficiaires d'une décision d'ACTP. Les bénéficiaires seront échantillonnés dans les bases de gestion administratives des CDAPH (commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). La collecte sera réalisée pour le volet administratif dans les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et pour le volet individuel par interview en face à face, avec une durée moyenne de questionnement d'environ 1 heure.

Le groupe de pilotage serait constitué de membres de la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), de la DGAS (direction générale de l'action sociale), de conseils généraux et de MDPH, de personnes du secteur associatif et de chercheurs.

Les résultats de l'enquête feront notamment l'objet d'études dans la publication *Études et résultats de la Drees* courant 2010. Les données seront mises à disposition des chercheurs ou des organismes intéressés dans le cadre d'un groupe d'exploitation piloté par la Drees.

Le public enquêté pourra avoir accès aux publications *Études et résultats* par le site internet de la Drees.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.